



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
8 juillet 2002  
Français  
Original: anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2002

16-20 septembre 2002

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

### **Recommandation concernant le financement d'un programme par des ressources autres que les ressources ordinaires, non assortie d'une recommandation de financement au moyen de ressources ordinaires\*\***

#### **Programme sous-régional pour la région andine**

#### *Résumé*

Le présent document contient une recommandation de financement d'un programme, par des ressources autres que les ressources ordinaires, non assortie d'une recommandation de financement au moyen de ressources ordinaires. La proposition de programme qui y est soumise vise à étoffer ou à compléter le programme en cours. Le Directeur exécutif recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement du programme sous-régional pour la région andine (Programa de la región andina) pour 2003-2007 par des ressources autres que des ressources ordinaires, d'un montant de 29 863 000 dollars, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

\* E/ICEF/2002/11.

\*\* Les chiffres figurant dans le présent document sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 2001. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés en 2001 pour les programmes à financer par les ressources ordinaires et les autres ressources (E/ICEF/2001/P/L.36).



## La situation des enfants et des femmes

1. La sous-région andine, qui englobe la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela, est peuplée de populations autochtones (essentiellement quechas et aymaras) et afro-latines métissées représentant environ 113 millions d'habitants (selon la *Comunidad Andina de Naciones*), dont 40 % d'enfants et d'adolescents. Elle est très urbanisée, une large proportion de ses habitants vivant dans des villes de taille moyenne où des industries se sont installées. Les populations autochtones et afro-latines constituent la majorité des habitants des zones rurales, où se pratique encore très souvent une économie de subsistance. La totalité de la sous-région est sujette à des catastrophes naturelles fréquentes (inondations et sécheresse associées au phénomène océanique El Niño, inondations saisonnières, éruptions volcaniques, tremblements de terre, etc.). Les populations pauvres se trouvant dans les zones très exposées sont particulièrement vulnérables à ces catastrophes.

2. La pauvreté est largement répandue. En Bolivie, 50 % de la population urbaine et 81 % de la population rurale des Andes vivent en dessous du seuil de pauvreté. Au Pérou, les zones rurales de la cordillère enregistrent les taux les plus élevés de pauvreté, 74 % des enfants y vivant dans la pauvreté et 37 % y étant considérés comme vivant dans la misère. La Colombie, l'Équateur et le Venezuela font état de taux de pauvreté analogues. Cette situation résulte d'une répartition très inégale des revenus : 10 % des ménages les plus riches disposent en effet de plus de 30 % des revenus de la sous-région, alors que 40 % des ménages les plus pauvres n'en disposent que de 9 %.

3. Les groupes de population les plus touchés par la pauvreté sont les populations autochtones et afro-latines, dont le niveau de pauvreté élevé résulte des comportements d'exclusion sociale propres à la région andine. La discrimination contre ces groupes ethniques est profondément ancrée dans l'histoire des cinq derniers siècles. La mondialisation et les mouvements de population à l'intérieur de la sous-région posent de nouveaux problèmes aux populations autochtones pour ce qui est de leur identité culturelle et du maintien de leurs traditions.

4. La pauvreté, l'inégalité, la discrimination ethnique et la vulnérabilité aux catastrophes constituent autant de facteurs d'exclusion sociale, phénomène qui touche des enfants et des femmes en grand nombre. La faible couverture des soins de santé de qualité, en particulier, empêche les femmes de bénéficier de soins prénatals et limite les possibilités de détecter les grossesses à haut risque. À titre d'exemple, dans les zones rurales des Andes, en Colombie, la proportion des femmes enceintes qui ne bénéficient pas de soins prénatals est de 20 % environ, contre 7 % dans les centres urbains. De ce fait, les taux de mortalité maternelle sont élevés dans toute la sous-région, atteignant 390 pour 100 000 naissances vivantes en Bolivie et jusqu'à 900 pour 100 000 naissances vivantes chez certaines des populations autochtones qui vivent sur les hauts plateaux. Les taux de mortalité des nourrissons sont proches de 32 pour 1 000 naissances vivantes et ceux des moins de 5 ans sont estimés à 39 pour 1 000 naissances vivantes. La mortalité élevée des nourrissons demeure imputable aux maladies infantiles dont on peut assurer la prévention. L'insuffisance pondérale à la naissance touche environ 10 % des nourrissons de la sous-région, phénomène atteignant des proportions records en Équateur, où il atteint 13 %.

5. Les mesures prises par les gouvernements pour remédier à cette situation sont limitées. Elles ont permis d'obtenir certains succès, tels que la large extension des services sociaux en Bolivie au cours des années 90 et l'extension des services de santé aux zones rurales au Pérou. De manière générale, cependant, les crises budgétaires ont limité l'extension et la qualité des services sociaux autres que les services de santé. Dans toute la région andine, la petite enfance est rarement prise en compte. Ainsi, par exemple, un enfant équatorien de moins de 6 ans sur 10 seulement a accès à une éducation préscolaire et à des crèches, le programme péruvien *Wawa Wasi* constituant une exception. Les croyances culturelles et la tension créée par la pauvreté nuisent également à la qualité du milieu familial. Les données sur la fréquence des mauvais traitements sont rares mais selon certains chiffres indicatifs, il y aurait eu 70 000 cas de mauvais traitement en Colombie en 1999. On estime à 38 % le nombre des enfants qui souffrent, d'une manière ou d'une autre, de mauvais traitements chez eux. Les services d'aide à ces enfants sont peu développés ou inexistant.

6. La qualité de l'enseignement primaire est souvent compromise par l'insuffisance de la préparation professionnelle des enseignants (qui n'ont souvent fréquenté l'école que cinq ans), l'insuffisance des équipements et l'indifférence des programmes d'enseignement à la culture des différentes ethnies. De plus, de nombreuses écoles rurales ne permettent pas de suivre le cycle d'enseignement primaire dans son intégralité, ce qui fait que le taux d'échec scolaire (c'est-à-dire les taux d'abandon scolaire et de redoublement) demeurent importants. Les taux élevés d'abandon scolaire s'expliquent également par des problèmes économiques et la fréquence du travail des enfants, qui se livrent parfois à des activités illégales et dangereuses. Au Pérou, 50 % des enfants qui ne fréquentent pas l'école travaillent pour venir financièrement en aide à leur famille.

7. Les États andins se sont efforcés d'améliorer la prestation de leurs services sociaux et la conduite de leurs affaires publiques en engageant un processus de décentralisation. Les municipalités devront cependant disposer de moyens financiers et techniques plus importants avant de pouvoir appliquer efficacement les politiques sociales. Il y aurait donc lieu d'encourager la participation des citoyens de manière à créer une demande de programmes et de politiques sociales, de promouvoir une large participation à la prise de décisions et de suivre l'action menée par les pouvoirs publics et par la société pour donner effet aux droits des enfants.

## **Enseignements tirés de la coopération antérieure**

8. Les principales stratégies d'intervention du programme sous-régional pour la région andine (Programa de la región andina) pour 1998-2002 ont évolué. Les interventions appuyées par l'UNICEF, qui visaient initialement à remédier à la pauvreté à l'aide de services sociaux de base, ont permis d'élargir beaucoup plus largement la prestation de services novateurs aux populations urbaines et rurales négligées. Ainsi, les garderies créées par le Gouvernement péruvien, à l'intention des populations autochtones essentiellement, dans le cadre du programme *Wawa Wasi* organisent des activités d'éveil et de développement des enfants de moins de 3 ans qui sont axées sur la communauté. Cent cinquante mille enfants bénéficient actuellement de ces activités, qui prennent actuellement de l'ampleur grâce à des fonds publics et à un prêt de la Banque interaméricaine de développement. Un autre bon exemple est celui des activités de développement local appuyées par l'UNICEF

à Zulia (Venezuela), qui consistent essentiellement à apporter un appui technique aux administrations locales : elles ont en effet contribué à réduire la mortalité des moins de 5 ans due à la diarrhée de plus de 54 % dans les municipalités cibles, grâce à la création de services de réhydratation orale gérés par les autorités locales. De même, en Bolivie, le Programme pour la région andine a contribué directement à l'extension des services sociaux, essentiellement d'adduction d'eau. La proportion de la population cible bénéficiant d'eau potable, qui n'était que de 5 % en 1989, avait atteint les 76 % en 2001.

9. Une des grandes réalisations communes à tous les pays de la sous-région est l'adoption de programmes d'enseignement et de santé multiculturels et multilingues. La prise en considération des traditions culturelles andines par les services sociaux a permis aux populations précédemment mal ou non desservies d'accéder à ces services et de les utiliser plus facilement. De même, le Programme pour la région andine s'emploie, de concert avec des professionnels de la santé et des enseignants, à modifier les comportements racistes humiliants tout en cherchant à s'appuyer sur des traditions ethniques susceptibles d'améliorer et de compléter les méthodes éducatives et sanitaires en vigueur. Ainsi, en Bolivie, le programme d'enseignement bilingue et interculturel qui est mis en oeuvre à titre expérimental en collaboration avec le Ministère de l'éducation est désormais appliqué dans l'ensemble de l'enseignement primaire.

10. La prévention de la violence au foyer et de la maltraitance des enfants est un autre grand domaine d'intervention. Grâce à des activités de formation, le système judiciaire et les forces de police sont désormais à même de réagir plus efficacement lorsqu'ils doivent s'occuper de cas de violence au foyer. La création de nouvelles institutions a encouragé la population à participer à la création des conseils locaux prévus par les nouvelles lois nationales tendant à mettre le droit interne en conformité avec la Convention relative aux droits de l'enfant et avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

11. Au fil du temps, l'UNICEF et ses partenaires se sont aperçus qu'il fallait remédier aux causes structurelles de l'exclusion et non pas simplement à ses manifestations. Des pays comme la Colombie et l'Équateur ont élaboré une approche intégrée fondée sur les droits pour renforcer l'action des pouvoirs publics. La principale stratégie utilisée a consisté à sensibiliser et à former une masse critique de responsables locaux à la programmation des activités des administrations locales dans une perspective fondée sur les droits. Elle s'est révélée particulièrement utile pour encourager les administrations locales à appliquer des plans d'action en faveur des enfants dans le cadre de plans de développement plus larges. Du fait de la décentralisation en cours en Bolivie, par exemple, le Gouvernement bolivien a commencé à déléguer davantage de responsabilités et de pouvoir aux administrations locales et à les doter de ressources financières plus importantes, ce qui a eu pour effet d'étoffer sensiblement les budgets de fonctionnement et d'investissement des municipalités qui manquaient habituellement de moyens financiers. De même, le Programme pour la région andine en Bolivie a dû mettre un terme à ses prestations de services habituelles pour aider les municipalités à se préparer à s'acquitter de leurs nouvelles responsabilités.

12. Accroître la demande sociale de services est devenu une des principales stratégies du Programme pour la région andine. En Équateur, l'UNICEF a appuyé la notion de vigilance citoyenne (*vigilancia ciudadana*), qui encourage la participation

de la société à la planification stratégique, à l'allocation et au contrôle des ressources et à l'évaluation de leur utilisation, en s'assurant de l'équilibre entre la demande et l'offre de services sociaux et en promouvant la notion de responsabilité dans le succès ou l'échec de l'action entreprise. La nouvelle notion de vigilance citoyenne est en rupture avec les conceptions plus étroites de la participation des collectivités, qui ne les autorisent pas à participer directement à l'établissement des priorités ou au contrôle de l'utilisation des fonds publics. Les résultats que son application a permis d'obtenir montrent que l'exercice d'un contrôle par la société et la responsabilisation des pouvoirs publics favorisent la participation démocratique et, en définitive, renforcent les administrations locales.

13. Sur le plan opérationnel, l'UNICEF et ses homologues nationaux ont pu constater de plus en plus que la coordination des initiatives transnationales était payante. Elle permettait en effet de mieux utiliser les ressources financières et humaines et de mener des activités de coopération horizontale et d'apporter un appui technique plus rapidement et de manière plus appropriée. Elle permettait également aux pays de se concerter plus facilement au sujet de l'élaboration de certains projets. La prochaine phase du programme visera à tirer parti de cet intérêt pour la collaboration transnationale.

## **Coopération au titre du programme recommandée pour la période 2003-2007**

### **Établissement du programme**

14. La quatrième phase du Programme pour la région andine a été établie sur la base des conclusions de l'examen du programme effectué en 2001, au cours duquel il a été présenté des informations sur l'impact de chaque programme de pays et à l'issue duquel il a été recommandé de passer à la prochaine phase du programme. Une réunion stratégique sous-régionale tenue en février 2002 a validé les principaux thèmes et examiné le contenu de la composante sous-régionale. Chacune des composantes nationales a été conçue en collaboration avec des homologues et toutes ont été pleinement intégrées dans les priorités des programmes de pays.

### **Buts et objectifs stratégiques du programme**

15. L'objectif à long terme du programme de coopération que l'UNICEF mettra en oeuvre dans la sous-région andine au cours des 10 prochaines années consiste à mettre un terme à l'exclusion sociale, qui empêche des enfants et des femmes d'exercer leurs droits. Le programme a pour but de contribuer à faire en sorte : a) que tous les enfants prennent un bon départ dans la vie; b) que tous les enfants, sans distinction d'appartenance ethnique ou de sexe, bénéficient d'une éducation de base qui leur permette d'acquérir les comportements, les connaissances et les compétences voulus pour développer pleinement leur potentiel; et c) tous les enfants et toutes les femmes soient à l'abri de la violence, des mauvais traitements et de l'exploitation. Ses objectifs sont les suivants : a) obtenir qu'au moins 50 % de tous les enfants de moins de 6 ans bénéficient des multiples composantes du développement intégré du jeune enfant et/ou des activités tendant à améliorer l'éducation des enfants par leur famille; b) assurer à toutes les femmes une

maternité sans risques; c) donner la possibilité à 60 % au moins des enfants d'âge scolaire de recevoir une éducation de base interculturelle de qualité, qui vise notamment à réduire ou éliminer les disparités entre les sexes; et d) ouvrir l'accès à toutes les femmes et à tous les enfants des organes publics locaux les défendant contre l'exploitation et la maltraitance. Ces objectifs seront adaptés en cas de besoin à la situation des pays participants.

### **Stratégie du programme**

16. Le programme donnera lieu à quatre principaux types d'activité : a) activités de plaidoyer et promotion de la responsabilité budgétaire (investissements publics suffisants en faveur des enfants) et de la transparence; b) renforcement des capacités des administrations locales et nationales de dispenser à tous des services sociaux de base tout en encourageant la participation des familles et des collectivités; c) formulation de politiques sociales non exclusives à l'échelle nationale; et d) intégration d'une perspective interculturelle dans les services sociaux.

### **Composantes du programme**

17. Le programme se composera de quatre composantes, à savoir : a) la composante développement intégré du jeune enfant, qui sera axée sur la maternité sans risques, l'enregistrement des naissances, la fourniture de micronutriments, la vaccination, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement et les soins familiaux dispensés aux enfants; b) la composante éducation de base, qui visera essentiellement à élargir l'accès à une éducation de base interculturelle de qualité et aux programmes d'alphabétisation des femmes; c) la composante protection spéciale, qui privilégiera la création ou l'amélioration des établissements locaux chargés de réprimer la maltraitance, les actes de violence et l'exploitation du travail des enfants et de s'occuper des enfants touchés par les conflits armés; et d) la composante politiques interculturelles et renforcement des municipalités, qui visera essentiellement à réduire les disparités entre les populations autochtones et les populations non autochtones.

18. Ces composantes cadrent particulièrement bien avec les volets développement intégré de l'enfant, protection et éducation du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF. Elles sont par ailleurs conformes aux objectifs communs de développement définis par les équipes de pays des Nations Unies en place dans chacun des cinq pays andins. Les organismes des Nations Unies seront des partenaires importants dans la mise en oeuvre des composantes nationales.

### **Bolivie**

19. Le Programme pour la région andine s'emploiera, en coopération avec les quelque 350 000 habitants de 26 municipalités andines, à la réalisation des objectifs suivants : a) assurer le développement complet d'au moins 60 % des enfants de moins de 4 ans en leur permettant d'accéder à des services intégrés de santé, de nutrition et d'éveil, et améliorer la santé et la nutrition des enfants et des femmes en mettant l'accent sur la vaccination, la prise de vitamine A et la prévention du VIH/sida; b) donner la possibilité à 90 % au moins des enfants d'âge scolaire, en

particulier les fillettes autochtones, de bénéficier d'une éducation bilingue interculturelle au moins jusqu'au cours moyen deuxième année, prévenir la violence dans les écoles et promouvoir l'alphabétisation et les principaux droits civiques des jeunes femmes autochtones; c) améliorer l'état de l'environnement ambiant et l'accès aux services d'adduction d'eau, d'assainissement et d'hygiène, en mettant l'accent sur la participation et la gestion par les collectivités, et développer les capacités d'intervention des municipalités et des collectivités en cas de catastrophe naturelle; d) faire en sorte que les groupes de défense des droits de l'homme et les services administratifs chargés de la gestion privilégient les groupes vulnérables (orphelins, enfants handicapés, enfants en délicatesse avec la loi et enfants des rues), promouvoir l'enregistrement de la naissance de tous les nouveaux-nés et des 70 000 enfants dont la naissance n'a pas été enregistrée et encourager la participation active des enfants et des femmes aux travaux des organes locaux de décision; et e) aider les municipalités et les collectivités à développer leurs capacités de gérer les investissements sociaux en faveur des enfants, des femmes et des populations autochtones. Les principaux homologues seront le Ministère du développement et de la planification durable, celui des affaires paysannes et des populations autochtones et celui du logement et des services de base, ainsi que les préfetures, les municipalités, les organisations paysannes, les fédérations d'organisations communautaires, les organisations non gouvernementales (ONG) et les universités.

## **Pérou**

20. Le Programme pour la région andine veillera à ce que : a) 30 % des enfants et des adolescents de certaines collectivités rurales et périurbaines puissent bénéficier de services de qualité en matière de prévention et de règlement des conflits et reçoivent une assistance adéquate lorsque leurs droits sont lésés; b) 60 % des enfants de moins de 3 ans et les femmes enceintes de 1 000 localités choisies puissent jouir pleinement de leurs droits en matière de santé, d'hygiène, de croissance et de développement; et c) les enfants et les adolescents de 1 000 localités autochtones pauvres puissent bénéficier d'une éducation de base de qualité qui soit équitable et adaptée à leur culture, un accent particulier devant être mis sur l'amélioration de l'accès des filles à cette éducation et la nécessité pour elles d'aller au bout de leurs études. Le Programme pour la région andine sera supervisé de près par un comité de coordination interinstitutions comprenant le Ministère de la santé et celui de l'éducation, le secrétaire chargé de la coopération internationale au Cabinet de la Présidence et le Ministère des femmes et du développement humain. Au niveau sous-national, les homologues comprendront les tables rondes multiorganisationnelles pour la lutte contre la pauvreté (mesas de lucha contra la pobreza), les administrations locales, les ONG et les organisations communautaires.

## **Équateur**

21. En Équateur, le Programme pour la région andine comportera quatre composantes. La composante politiques publiques et décentralisation des services sociaux de base visera à favoriser la participation à l'élaboration des budgets municipaux moyennant l'adoption de modalités de planification participatives et la mise en service de systèmes d'information locaux qui permettent de suivre la

situation des enfants et des femmes. Elle visera également à aider les autorités municipales, provinciales et nationales à élaborer une proposition de décentralisation des services sociaux. La composante éducation de base aura pour but d'assurer une formation et de fournir des documents pédagogiques aux enseignants des écoles ne comprenant qu'une seule classe, à mobiliser les populations locales de manière que tous les enfants continuent à fréquenter l'école jusqu'à ce qu'ils soient allés au terme de leur éducation de base et à renforcer l'éducation bilingue interculturelle. La composante développement intégré du jeune enfant tendra à faciliter l'application décentralisée de la loi sur la maternité libre, qui garantit à toutes les femmes enceintes et à leurs enfants de moins de 5 ans une prise en charge médicale gratuite; la mise en oeuvre de programmes de nutrition et de distribution de micronutriments; et la formulation et l'application de plans-cadres en matière d'eau et d'assainissement. La composante protection spéciale aura pour objectif de contribuer à créer les conseils et comités locaux chargés de faire respecter les droits des enfants au niveau local tout en mobilisant la population contre la maltraitance et la violence au foyer au moyen de campagnes d'information locale. Le Programme pour la région andine sera mis en oeuvre dans 11 comtés de six provinces, avec l'appui des autorités locales, de l'association nationale des municipalités, des Ministères de la santé, de l'éducation et de la protection sociale, des ONG et de quelques universités.

## **Colombie**

22. En Colombie, le Programme pour la région andine sera axé sur : a) les politiques et plans sociaux garantissant à tous un bon départ dans la vie; b) les politiques garantissant la prestation de services sanitaires et nutritionnels de qualité aux femmes; c) l'installation de meilleurs équipements sanitaires dans les écoles; d) l'inscription de tous les enfants et leur maintien à l'école; e) le développement et l'amélioration de l'enseignement préscolaire; f) la généralisation des bonnes pratiques éducatives dans les familles; g) la fourniture, aux groupes autochtones, d'une éducation bilingue adaptée à leur culture; et h) la promotion de pratiques sociales non discriminatoires et non violentes envers les enfants et les adolescents. L'UNICEF travaillera en collaboration avec l'Institut colombien de la protection familiale (Instituto colombiano de bienestar familiar), les services administratifs nationaux chargés d'appliquer les politiques en faveur des enfants; les Ministères de la santé, de l'éducation, du développement et de l'environnement; les municipalités dirigées par des groupes autochtones, les ONG et les universités.

## **Venezuela**

23. Le Programme pour la région andine s'emploiera à : a) modifier et étendre les services de développement intégré du jeune enfant qui tiennent compte de la complexité de la culture des différentes ethnies et souligner le rôle des deux parents dans l'éducation des enfants dans la famille élargie et celui des collectivités; b) faire en sorte que davantage d'enfants autochtones soient inscrits dans les centres d'éducation préscolaire; c) améliorer la qualité de l'éducation de base au moyen de méthodes interculturelles; et d) poursuivre les réformes législatives en cours de manière à faire respecter les droits des enfants et des femmes au niveau local. Ses interventions, qui privilégieront l'État de Zulia, seront appliquées par les

municipalités, le bureau du Gouverneur, les archidiocèses de Maracáibo, l'Organisation des populations autochtones de Zulia et le réseau des femmes autochtones Wayuu. Au niveau national, il cherchera à s'assurer la coopération des Ministères sociaux, du Conseil indien national du Venezuela, de l'Institut national de statistique et des membres autochtones de l'Assemblée nationale.

### **Composante sous-régionale**

24. La composante sous-régionale a été conçue de manière à appuyer les interventions au niveau des pays et à contribuer à en élargir l'impact général et à en assurer la viabilité. Elle donnera lieu aux activités suivantes : a) activités de plaidoyer et représentation auprès des organisations régionales et multilatérales; b) collecte de données sur l'éducation des enfants, les capacités familiales et la situation des enfants et des femmes, et études de ces questions; c) diffusion et application systématiques des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience; d) appui aux activités de planification et d'examen faisant intervenir de multiples pays; et e) mobilisation de ressources et établissement de rapports aux donateurs. Elle sera administrée par le bureau régional, agissant en étroite collaboration avec les bureaux de pays.

### **Suivi et évaluation**

25. Chaque pays a déjà mis au point des indicateurs pour évaluer l'impact du programme et en assurer le suivi. Un examen national annuel permettra d'obtenir les informations de retour nécessaires pour évaluer la pertinence de certaines activités et/ou stratégies. Des réunions sous-régionales annuelles faciliteront les échanges de données d'expérience et de bonnes pratiques.

### **Administration du programme**

26. Les éléments du Programme pour la région andine sont déjà incorporés dans les programmes de pays, normalement sous la forme d'un projet ou d'un programme administré par un ou plusieurs administrateurs. Certains le sont sous la forme de programmes plus importants, dont le personnel, plus nombreux, est installé dans un sous-bureau. Le Programme pour la région andine bénéficiera par ailleurs du caractère intersectoriel de fonctions telles que le suivi et l'évaluation, ainsi que des compétences techniques du personnel d'autres programmes. Un responsable affecté au bureau régional administrera la composante sous-régionale du programme en plus du programme sous-régional pour l'Amazonie, de manière à mieux tirer parti des enseignements tirés de programmes analogues.

27. Le financement annuel moyen du Programme sous-régional pour les Andes au cours de la période 1998-2001 a été de 5 millions de dollars. On estime, au terme de la présente proposition, que ce financement peut atteindre les 6 millions de dollars.

**Prévisions des dépenses annuelles**

(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>Total</i>
Bolivie	2 600	2 600	2 400	2 200	2 200	<b>12 000</b>
Colombie	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	<b>5 000</b>
Équateur	750	750	750	750	750	<b>3 750</b>
Pérou	984	1 444	1 707	1 444	984	<b>6 563</b>
Venezuela	250	250	300	300	300	<b>1 400</b>
Sous-région	210	220	230	240	250	<b>1 150</b>
<b>Total</b>	<b>5 794</b>	<b>6 264</b>	<b>6 387</b>	<b>5 934</b>	<b>5 484</b>	<b>29 863</b>